

Pour effectuer ces transferts, il y aurait lieu de procéder de la façon suivante:

- A des intervalles semestriels, ou trimestriels si les variations monétaires étaient trop importantes, les institutions procéderaient à une estimation des fluctuations monétaires pour la période suivante (de telles estimations devraient être effectuées centralement, par des experts financiers pour s'appliquer à l'ensemble du système des Nations Unies);
- L'institution calculerait alors l'accroissement du coût du programme ou les profits imprévus qui résulteraient des fluctuations monétaires;
- Le directeur général procéderait au transfert de montants équivalant au profit imprévu ou au déficit imprévu, entre la provision pour fluctuations monétaires et le compte général;
- Les mécanismes destinés à faire face aux imprévus seraient utilisés selon les besoins; en dernier ressort, si des conditions extrêmement défavorables devaient se prolonger, le directeur général recommanderait la mise en attente de certains programmes.

Afin d'éviter tout retard qui pourrait compromettre la réalisation du programme, les directeurs généraux pourraient être habilités, dans le cas de fluctuations défavorables, à effectuer le premier transfert dès le début de la période biennale. Dans le cas de variations favorables, le transfert d'ajustement aurait toujours lieu a posteriori, afin que seuls les profits imprévus réels soient neutralisés.

Il y aurait lieu de souligner, encore une fois, que les profits et les déficits imprévus seront toujours entièrement neutralisés. Ainsi, dès que le montant du déficit imprévu ou du profit imprévu pour une période semestrielle ou trimestrielle a été déterminé, les montants correspondants seront transférés d'office, intégralement et sans délai. Sachant qu'ils doivent fonctionner dans un contexte où tous les profits imprévus seront retirés à mesure qu'ils s'accumulent, les responsables de la mise en oeuvre du programme seront fortement incités à maintenir un haut niveau d'efficacité dans la réalisation des activités du programme. Par ailleurs, il est possible que les prix ne soient pas entièrement sensibles aux variations des taux de change ou qu'ils s'y ajustent seulement avec un certain délai. Dans ce cas, il serait totalement impraticable de demander aux institutions d'en tenir compte dans leurs calculs. De plus, la